

Bilan des organisations représentées au Conseil d'administration du Fonds d'expérimentation



Dans le cadre du bilan que le Fonds d'expérimentation est tenu de réaliser conformément à la Loi du 20 décembre 2020, les organisations représentées au sein du Conseil d'administration d'ETCLD ont apporté leur contribution.

Vous trouverez donc, ci-après la contribution de l'Union des entreprises de proximité (U2P).

Le Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée participe à la concrétisation de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » notamment en approuvant les territoires retenus pour mener l'expérimentation et les modalités de fonctionnement du comité local créé sur chaque territoire, en suivant la mise en œuvre des programmes d'actions, en participant au financement de la rémunération des personnes embauchées dans les entreprises conventionnées, et en apportant aux territoires l'appui et l'accompagnement nécessaires.

La seconde étape expérimentale du projet "Territoires zéro chômeur de longue durée", qui se clôturera fin 2025, permet le déploiement de l'expérimentation sur 75 territoires qui emploient plus de 3000 personnes dans près de 80 entreprises à but d'emploi (EBE), au mois de juillet 2024.

L'EXPÉRIMENTATION ET VOTRE ORGANISATION

Quel est l'avis de votre organisation sur l'expérimentation menée depuis maintenant huit ans ?

L'U2P est convaincue de deux postulats qui sous-tendent l'expérimentation.

C'est notamment par l'exercice d'une activité professionnelle que les personnes éloignées de l'emploi maintiennent un lien avec le marché de l'emploi et peuvent, dans le cas des demandeurs d'emploi de longue durée, se réinsérer professionnellement. En effet, l'exercice d'une activité professionnelle permet de reprendre confiance en soi, de développer ses compétences, de conforter ses qualités...

Il est primordial que chaque concitoyen puisse décemment vivre de son activité professionnelle pour s'épanouir individuellement et socialement. Cela implique la capacité à subvenir à ses besoins notamment en matière de santé et de logement.

L'U2P soutient l'expérimentation qui vise à orienter différemment l'utilisation des fonds publics pour permettre à des personnes éloignées de l'emploi de prendre part à la vie de la Société en exerçant un métier au profit d'activités qui ne sont pas viables économiquement mais qui ont une utilité sur le territoire et visent à recréer du lien. Il convient de s'assurer que l'expérimentation ne conduise pas à nuire à des entreprises conventionnelles déjà installées.

L'U2P considère que l'emploi au sein d'une entreprise à but d'emploi doit être transitoire et doit conduire à un emploi plus conventionnel, dont le financement ne dépend pas des fonds publics, de manière à ce que d'autres personnes éloignées de l'emploi puissent bénéficier de l'accompagnement induit par le projet.

Quels sont les enseignements que vous en tirez ?

L'U2P constate que la réussite de cette expérimentation dépend de l'implication du personnel des EBE mais aussi de l'implication des partenaires locaux pour que les effets rayonnent sur chaque individu salarié d'une EBE mais aussi sur tout le territoire.

Quel est l'avis de votre organisation sur les fondements de cette expérimentation ?

- **Personne n'est inemployable à partir du moment où l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes, ce n'est pas le travail qui manque, ce n'est pas l'argent qui manque ?**

L'U2P est convaincue du fait que « personne n'est inemployable à partir du moment où l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes ». Néanmoins, il est sans doute plus facile pour une structure financée par des fonds publics d'adapter l'emploi aux compétences de la personne en réinsertion professionnelle que pour une entreprise conventionnelle. C'est la raison pour laquelle l'U2P milite en faveur du développement de la formation notamment continue notamment au sein des EBE pour que tout actif puisse exercer un emploi qui lui corresponde dans le cadre d'une activité économiquement viable.

Le travail ne manque pas, seulement certaines activités peuvent conduire à un modèle économique non viable parce qu'elles sont moins valorisées ou valorisables. C'est sur ce plan que l'expérimentation a une utilité sociale.

« Ce n'est pas l'argent qui manque » : la situation financière actuelle de la France conduit l'U2P à se démarquer de cette dernière expression. L'argent manque puisque la France est placée en procédure de déficit excessif par la Commission européenne. Mais il peut être aussi fait une mauvaise utilisation de l'argent. L'expérimentation vise à financer la rémunération d'un emploi à temps plein par des subventions au lieu que les bénéficiaires de l'expérimentation ne viennent accroître le nombre des allocataires (allocations chômage, prestations sociales...) s'ils étaient restés sans emploi. L'expérimentation est donc vertueuse à double titre : elle permet de réinsérer professionnellement des personnes éloignées de l'emploi en les valorisant et de répondre à des besoins du territoire.

Par ailleurs, depuis quelques années et notamment avec la période inflationniste, des réflexions sont menées sur les moyens de parvenir à une meilleure rémunération du travail sans pénaliser les entreprises, qui portent la croissance. Une des pistes consisterait à diminuer le coût du travail ce qui reviendrait à prélever moins de cotisations et donc à une baisse de l'argent public. La poursuite de l'expérimentation pourrait être interrogée pour des considérations financières.

Il conviendrait alors de pouvoir mettre en exergue les effets positifs en matière d'emploi, de tissu économique local et de développement du lien social, mais aussi les conséquences plus individuelles pour les bénéficiaires de l'expérimentation.

- **La privation durable d'emploi ?**

Le Fonds considère qu'une personne privée durablement d'emploi (PPDE) est une personne volontaire pour intégrer le projet qui exprime, dans un dialogue avec le Comité local pour l'emploi (CLE), le fait qu'elle n'arrive pas à accéder à un emploi décent dans les conditions normales du marché du travail de son territoire. Cette privation s'exprime différemment selon la réalité du marché de l'emploi local, les possibilités et les besoins de la personne. Une personne peut, par exemple, se trouver en difficulté parce qu'elle ne parvient pas à trouver d'emploi suffisamment stable ou rémunérateur pour loger décentement sa famille et lui apporter la sécurité nécessaire, ou qu'elle subit un temps partiel en raison de contraintes familiales ou de mobilité.

L'U2P considère qu'un emploi à temps plein devrait permettre au salarié de vivre décentement. Néanmoins, il convient de tenir compte des spécificités des activités. En effet, certaines sont par nature de courte durée telle que l'activité de traiteur qui assure les réceptions, les baptêmes, mariages... Le modèle économique de ces activités ne peut être viable avec uniquement des salariés en CDI à temps plein.

Pour autant, ces personnes ne peuvent être considérées comme réellement éloignées de l'emploi dans la mesure où elles sont toujours en lien avec le marché de l'emploi. Pour l'U2P, il paraît nécessaire de donner la priorité aux demandeurs d'emploi de longue durée pour intégrer l'expérimentation car ces personnes sont sans aucun doute fortement impactées par leur situation.

Par ailleurs, les groupements d'employeurs peuvent être une solution pour les personnes qui envisagent d'intégrer des entreprises plus conventionnelles et qui exercent des métiers à caractère saisonnier ou qui ne permettent pas d'assurer un temps plein dans une seule entreprise, a fortiori dans les TPE dont les besoins en compétences administratives ne sont pas suffisants pour occuper un temps plein. En revanche, les groupements d'employeurs peuvent embaucher en CDI à temps plein une personne qui sera mise à disposition de leurs adhérents en fonction de leurs besoins.

- **L'exhaustivité, ne laisser aucun volontaire au bord du chemin ?**

Toute personne volontaire, motivée, qui répond aux principes de l'expérimentation devrait pouvoir être insérée professionnellement et intégrer l'expérimentation. Il convient néanmoins de rappeler que les EBE doivent justifier d'un équilibre économique et financier stable. L'évolution des effectifs constitue un paramètre du développement et l'EBE ne peut passer outre au risque de mettre en péril le projet dans sa totalité.

- **Le contrat à durée indéterminée, à temps choisi ?**

Le CDI est gage de stabilité pour les entreprises comme pour les salariés qui peuvent construire des projets plus personnels. L'U2P est favorable au développement de cette forme de contrat. Pour autant, cela implique que l'entreprise est en mesure d'occuper le salarié sur le long terme. Or, certaines activités économiques comme les activités saisonnières peuvent ne pas être en adéquation avec cette forme de contrat.

De la même manière, le travail à temps plein permet d'assurer une rémunération d'un meilleur niveau pour assurer ses besoins que le travail à temps partiel. Le temps de travail devrait pouvoir être discuté avec les salariés afin de s'assurer qu'il leur permet de concilier leur vie professionnelle avec leur vie privée.

Il convient également de s'assurer que le temps de travail à temps partiel est suffisant pour mener à bien la mission confiée.

PERCEPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXPÉRIMENTATION

Quelle est la perception de votre organisation de la mise en œuvre de l'expérimentation sur les territoires et au niveau national ?

L'expérimentation contribue à un ensemble de politiques publiques et dynamiques sociétales : transition écologique, cohésion sociale, management inclusif, accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, coopération territoriale, montée en compétences des personnes, égalité entre les femmes et les hommes... Quelle appréciation votre organisation a-t-elle des possibles externalités sur ces thématiques ?

L'U2P considère que tous les acteurs doivent contribuer aux politiques publiques pour que celles-ci soient plus efficaces, qu'elles génèrent davantage de résultats et plus rapidement. L'U2P salue donc le fait que l'expérimentation contribue aux politiques publiques et aux dynamiques sociétales.

L'expérimentation s'inscrit dans un environnement et elle ne peut se réaliser correctement si elle n'en tient pas compte. De plus, cela ne peut être que profitable aux bénéficiaires de l'expérimentation qui pourront se construire professionnellement avec ces préoccupations et y être vigilants dans le cadre de leurs fonctions ultérieures, au sortir de l'expérimentation.

Par ailleurs, cela permet aux partenaires de donner de la cohérence à l'ensemble de leurs projets.

PERSPECTIVES AU-DELÀ DE L'EXPÉRIMENTATION

Quels sont, selon-vous, les enseignements de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée ?

L'expérimentation permet, par une autre utilisation des fonds publics que le versement d'allocations et de prestations financières, d'accompagner les personnes éloignées de l'emploi vers leur insertion professionnelle et au-delà, leur insertion sociale. L'exercice d'un métier et le fait de pouvoir en vivre leur permet en outre de sortir de la spirale négative du chômage, notamment en matière de santé.

La logique de l'expérimentation qui repose sur la construction d'un projet économique à partir des compétences et du temps de travail choisi par les bénéficiaires peut difficilement être mise en oeuvre dans des entreprises plus conventionnelles que les entreprises à but d'emploi. Cependant, l'expérimentation peut constituer un tremplin pour les demandeurs d'emploi de longue durée qui se sentiront valorisés, avant d'intégrer une entreprise traditionnelle.

Dans le contexte des politiques de l'emploi actuelles, quelles évolutions des politiques de lutte contre le chômage d'exclusion pourraient être préconisées ?

Compte tenu de la situation financière de la France et de la procédure engagée au niveau européen pour déficit excessif, il est probable que les politiques de l'emploi seront moins soutenues qu'elles ne l'ont été. Il conviendra de développer tous les partenariats possibles notamment avec le réseau pour l'emploi (Cap'emploi, Missions Locales, France Travail) pour s'assurer de la complémentarité des acteurs notamment dans le champ de la lutte contre le chômage (chômage de longue durée et chômage d'exclusion) de manière à permettre à ces publics de pouvoir se réinsérer professionnellement sur le long terme.

Par ailleurs, il conviendra d'intervenir en amont en étant davantage efficace sur le champ de l'éducation nationale pour éviter autant que possible le décrochage scolaire ainsi que l'illettrisme et pour favoriser la sensibilisation à tous les métiers (ceux dits « manuels » et ceux dits « intellectuels », scission qui devrait être revue dans un souci de moindre stigmatisation des élèves) afin de s'assurer de la pertinence de l'orientation professionnelle et de faciliter les reconversions professionnelles.

Intervenir en amont signifie aussi prévenir les accidents de la vie qui favorisent l'éloignement du marché du travail.

